



# The Commercial and Financial Chronicle

WILLIAM B. DANA COMPANY, PUBLISHERS

CHRONICLE BUILDING - FRONT, PINE AND DEPEYSTER STREETS

P.O. BOX 958

NEW YORK

Dear Sir:

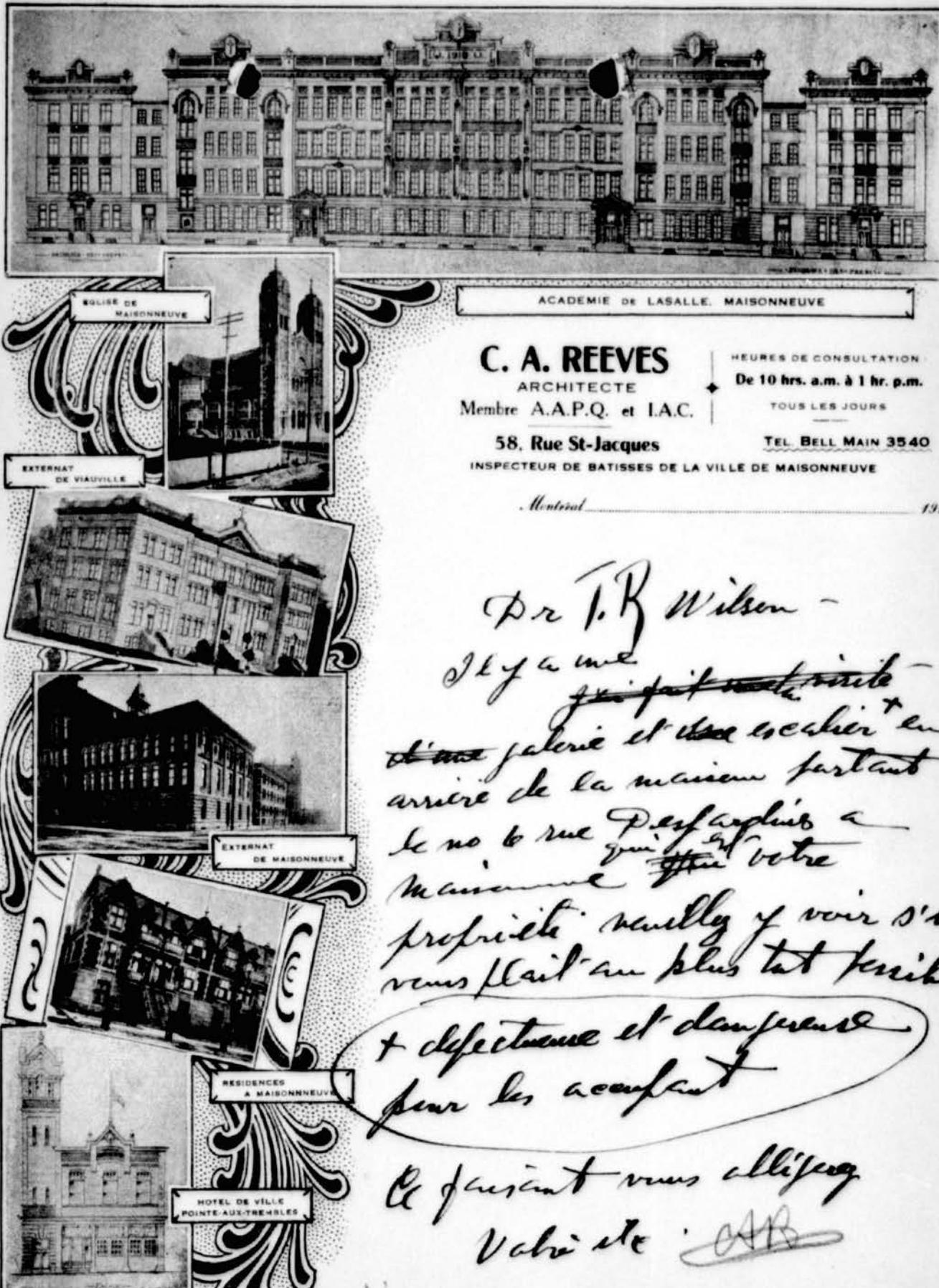
We should be greatly obliged if you would assist us in perfecting our statistics of building operations in the United States. Will you therefore kindly fill in results for your city on the enclosed blank and return to us at your earliest convenience, in the enclosed envelope. Should the giving of details entail too much trouble we should be pleased to receive the totals only. Also if the figures, actual or approximate are easily available we should be pleased to know how much building was actually done.

Yours very respectfully,

WILLIAM B. DANA COMPANY.

Per *K*

BATISSES ERIGÉES PAR C. A. REEVES, ARCHITECTE



Mme Joffre  
Sec. Trés.

J'ai reçu la note du ~~Journal~~ <sup>re</sup> Rapport  
sur l'autorisation faite par American Can Co. que. Pié IX.  
Je leur ai donné un permis de construire au fond des  
Terrain et mon ~~échafaudage~~ dans la ligne de la rue Pié IX.  
Ils sont ~~en train~~ depuis quelques <sup>jours</sup> anesté par une  
lettre enjesticée de se conformer au règlement de  
notre ville suivi de que je prendrai des procédures  
contre eux - Je ne ~~peux~~ pas moins tolérer  
cette construction le conseil peut le faire si  
il le désire. Veuillez s'il vous plaît m'inscrire  
Si cette ~~construction~~ est tolérée. Copié  
Valide

CITY HALL  
OFFICE OF THE  
SECRETARY TREASURER

BELL TELEPHONE  
LASALLE 1280  
CONNECTING ALL DEPARTMENTS



**City of Maisonneuve**  
Que. Canada

Le Vieuxville Newstand

Sur place St N. Daniels

Je vous donne avis que le batiment  
en bois au un étage sur la ligne de la rue  
Notre Dame com l'île de Maisonneuve que cette  
construction est en contravention avec les articles  
70<sup>e</sup> du règlement de la dite ville de Maisonneuve  
concernant les batiments, qui au terme de 27 jours  
après l'article 12<sup>e</sup> Règlement n° 96 dit dit règlement  
ce batiment est une nuisance. En conséquence  
je vous signifie l'inspecteur des batiments de la  
ville de Maisonneuve vous donne avis dans ce  
quarante huit heures de la signification qui  
vous sera faite du present avis fait de quel  
vous serez possible faire l'audience devant per  
dit inspecteur par jour chaque jour de 7 et à vous  
conforme au present Ordre l'inspecteur de  
Batiment J. Léclaire

Monsieur

Je vous donne avis que le bâtimen<sup>t</sup>  
en bois à un étage, sur la ligne de  
la mer <sup>est portant le</sup>  
no<sup>r</sup> de la dite rue à Mar-  
soumme, que cette construction  
est en contradiction avec  
les art 17, 20 et 25 du Règlement  
de la cité de Marsoumme con-  
cernant les Bâtimen<sup>t</sup>s; qui au ter-  
me de la section 17 du dit  
règlement ce bâtimen<sup>t</sup> est une  
nuisance.

En conséquence Je soussigné  
inspecteur des bâtimen<sup>t</sup>s de la  
cité de Marsoumme vous donne  
avis de faire disparaître le  
bâtimen<sup>t</sup> dans les quarante  
mois premiers de la signification  
qui vous sera faite du présent  
avis, faute ~~que~~ de quoi vous  
serez passible d'une amende  
n'excédant pas dix francs  
pour chaque jour de retard à  
vous conformer au présent arrêté.



BUREAU DU  
**SUPERINTENDANT**  
DE LA VOIRIE.

TELEPHONE BELL LASALLE 1186

Maisonneuve, 17 Janvier 1912

A Mr L'inspecteur des Bâches de la Ville de  
Maisonneuve

Monsieur,

On est à creuser pour la fondation  
d'une maison, voisine de ma propriété  
portant les N° cérènes 301 & 309 sur la  
rue Lasalle l'excavation est creusée à  
environ trois pieds plus bas que mon  
solage. Je vous prie de mettre ce propriétaire  
en demeure de protéger ma propriété  
car je crains que ma maison subisse des  
dommages considérables.

Julien Lalonde

H. M. MACKAY, B.A., B.Sc., M.A.M. SOC. C.E.  
PROFESSOR OF CIVIL ENGINEERING  
E. BROWN, M.Sc., M.ENG., A.M. CAN. S.  
PROFESSOR OF APPLIED MECHANICS AND HYDRAULICS

DEPARTMENT OF CIVIL ENGINEERING & APPLIED MECHANICS  
MCGILL UNIVERSITY  
MONTREAL

February 22, 1912.

Report of results of Test of the "Modern" Soil Pipe Joint,  
for Mr. Jos. Galipeau, 282 Nicolet Street, Montreal.

The joint is designed to be used for connecting lead pipe with fittings of cast iron or other metal. The sample submitted for test was made between a 1 1-2" lead pipe, about 3-32" in thickness, and a 1 1-2" tee Y casting.

The casting at the point of connection of the lead pipe, was provided with a cone shaped projection, which fitted into the expanded end of the pipe. A collar, the hole of which was the same taper as the cone, surrounded the pipe and was bolted to a flange on the casting, the pipe being drawn on the cone and a tight joint made.

The test consisted of applying hydrostatic pressure internally, in order to develop possible leaks.

A maximum pressure of four hundred and forty-six (446) lbs. per sq. inch which was reached when the lead pipe burst, after having expanded very considerably. There was no leakage whatever about the joint at any period of the test. The lead pipe was not forced away from the collar, although it was free to move longitudinally. Time required to reach maximum pressure, about half an hour.

*H. M. Mackay*

Professor of Civil Engineering.

*E. Brown*

*Supt. of Testing Laboratory.*

(COPIE)



BUREAU DU TRESORIER

TREASURER'S OFFICE

Telephone Bell Est 1523  
March. 1523

Maisonneuve, 19 Aout - 1912  
Mr. S. Charpentier

Doit à la Ville de  
Ditto Town of

# MAISONNEUVE

Permettez moi de vous rappeler que avons devoe  
briguer le votre maison sur la rue Jeanne D'Arc  
par un d'autre plainte en consequence si  
vous ne commenciez pas votre ouvrage dans 5  
jours de cette date je serai force de prendre  
d'autres procedures contre vous.

Votre etc.

Chas. H. Reeves  
Surf. de la bâtie.

VILLE DE MAISONNEUVE  
REÇU PAIEMENT  
AUG 1912

VILLE DE MAISONNEUVE  
REÇU PAIEMENT  
AUG 1912

BANKING  
FINANCE  
INVESTMENTS  
STOCK EXCHANGE

EDITORIAL DEPARTMENT  
**THE MONETARY TIMES**

Trade Review and Insurance Chronicle  
of Canada

ESTABLISHED 1867  
PRINTED WEEKLY

HEAD OFFICE  
TORONTO, ONT.

READ IN THE PRINCIPAL FINANCIAL CENTRES  
OF THE WORLD

INSURANCE  
PUBLIC MONEY  
TRANSPORTATION  
TRADE & COMMERCE

*Corner Church and Court Streets*

TORONTO, December 27, 1912

Charles A. Reeves, Esq.,  
Maisonneuve, Que.

Dear Sir:-

Adverting to my letter of the 30th ult., I am sending this reminder to ask if you will kindly wire me not later than January 2nd, the total value of your building permits for the year 1912. These figures are required for our special annual number.

Thanking you in anticipation, and with the compliments of the season.

Yours very faithfully,

*Fred. W. Field*  
Managing Editor.

BANKING  
FINANCE  
INVESTMENTS  
STOCK EXCHANGE

EDITORIAL DEPARTMENT  
**THE MONETARY TIMES**  
Trade Review and Insurance Chronicle  
of Canada

ESTABLISHED 1867  
PRINTED WEEKLY

HEAD OFFICE  
TORONTO, ONT.

INSURANCE  
PUBLIC MONEY  
TRANSPORTATION  
TRADE & COMMERCE

READ IN THE PRINCIPAL FINANCIAL CENTRES  
OF THE WORLD

*Corner Church and Court Streets*

TORONTO, November 30, 1912.

The Town Clerk,

Maisonneuve

Dear Sir:

I should be obliged if you would kindly send me by an early mail a statement of the value of building permits issued by your city in 1911.

I should also be obliged if not later than January 2nd, 1913, you would wire me the total value of building permits for the year 1912.

Thanking you in anticipation of your courtesy,

Yours very faithfully,

*Fred. W. Field*  
Managing Editor.

HUGH C. MacLEAN  
President

THOMAS S. YOUNG  
General Manager

# Contract Record

ESTABLISHED 1895

## Engineering Review

HUGH C. MacLEAN, LIMITED  
Trade Newspaper Publishers

Offices  
TORONTO      MONTREAL  
WINNIPEG      VANCOUVER

Address all Correspondence to the Company

220 KING STREET WEST, TORONTO

Toronto, Dec. 28, 1912.

C. A. Reeves, Esq.,

Maisonneuve, P.Q.

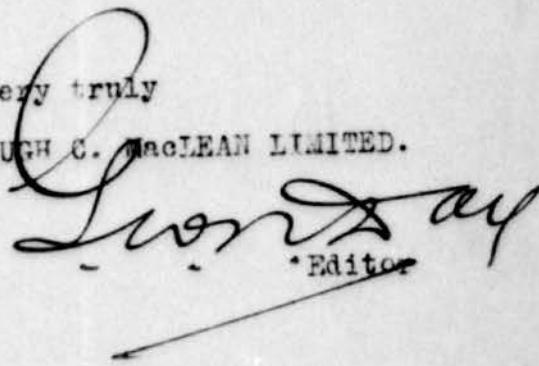
Dear Sir:

We enclose form outlining our requirements for our Annual Review of Building Operations which we hope to publish at an early date in January.

We are most anxious to prepare a timely and complete statement and we shall esteem it a personal favor if you will fill in the enclosed form at the moment the figures are available. You have favored us with your co-operation in the past and we shall rely upon your continued interest in the compilation of our annual statement.

Yours very truly

HUGH C. MacLEAN LIMITED.



D/M.

JOHN BAYNE MACLEAN  
*President*

R. G. DINGMAN M.A.  
*Managing Editor*

# The Financial Post of Canada

"THE CANADIAN NEWSPAPER FOR INVESTORS"

Toronto, Dec. 28, 1912.

Dear Sir:

Will you kindly send us as soon after the end of the year as possible the building permit figures for your city, filling out the spaces left below? We intend to use this information in our Annual Real Estate Review, to be issued on Jan. 11th, and would therefore like your city's figures to reach us sometime before the 7th ult.

If you have statistics to show how the year's total is divided among the different classes of buildings, we should be glad to have them. We would also appreciate a sentence or so from you in regard to the year's construction, and also the outlook for next year.

Trusting that you will favor us with this information, and thanking you for the service you have rendered us in supplying this information each month, we are

Yours very truly,

THE FINANCIAL POST OF CANADA.

*Bennett & Roberts*  
EDITORIAL DEPARTMENT.

DEPARTMENT OF LABOUR,  
CANADA.

Ottawa, February 20, 1913.

BUILDING OPERATIONS DURING 1912.

Dear Sir,-

The Department is desirous of publishing in an early issue of THE LABOUR GAZETTE a special article dealing with building operations in Canada during the calendar year 1912, and would appreciate any assistance you may be able to give in this matter.

Will you kindly send in to the Department in this connection a statement showing the number and value of building permits issued in your municipality during 1912, for (1) new buildings, and (2) extensions, alterations, or repairs. Kindly forward this statement on the blank form enclosed herewith, referring under the heading of "Remarks" to any special features which may have characterized building operations in your city during the past year as, for example, the number and class of factory buildings under construction, outlook for 1913, etc. Any official statement issued in this connection, and giving a classification of the buildings erected, would be of special value.

In case no system of issuing building permits is in existence in your city the Department would like to have an estimate as to the number, class and value of buildings erected and repairs carried out during 1912, as far as it is possible to obtain this information from local architects, contractors, or other available sources.

As the above material is required at as early a date as possible, your immediate attention to this matter would be particularly appreciated.

Yours truly,

*F. A. MacLan*

Deputy Minister of Labour.

B.

*McRee*  
Attn: Mr. O'R

Department of Labour, Canada.

OTTAWA, March 1, 1913. 190

Sir,—

Your communication in reply to the request made by this Department for information concerning building permits issued in Maisonneuve during 1912

has been received, and I desire to thank you for the attention which you have given to this matter and for the information which you have been kind enough to supply to the Department.

I am, Sir,

Your obedient servant,

F. A. ACLAND,  
*Deputy Minister of Labour.*

5,000 28-5-09.

TELEPHONE MAIN 5110  
P. O. Box 1450

TELEGRAMS AND CABLES: VICKERS, MONTREAL  
COMMUNICATIONS TO BE ADDRESSED TO THE COMPANY

Ref. No. 783.

# CANADIAN VICKERS, LIMITED

## NAVAL CONSTRUCTION WORKS

MAISONNEUVE, MONTREAL

20 BLEURY STREET

MONTREAL. March 3rd. 1913.

Attention to Mr  
McAreeves -

The Secretary,

Town of Maisonneuve,

Maisonneuve.

Dear Sir,

We would be much obliged if you would kindly send us 3 copies of your "Building Bye Laws and Regulations".

Thanking you in anticipation.

Yours faithfully.

CANADIAN VICKERS, LIMITED,

*H. D. Rivers*  
SEC. TREAS.



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

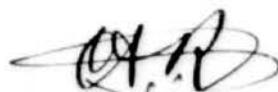
TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Maisonneuve, 14 Mars 1913

Mons William Pratt.

J'ai visité votre maison  
partant les nos 277 à 291 rue Bourbonnière,  
et j'ai constaté que les escabiers du rez-de-chaussée sont  
très dangereuses pour les occupants, vous voudrez  
bien y voir si il vous plaît dans et les  
mobilier de manière à ce qu'il n'arrive  
plus d'accidents.  
Je serai obligé d'y voir si il n'y a pas  
d'améliorations dans le plus court délai  
possible.

Votre humble serviteur

  
J. M. Pratt.

*Call Address Lawrence:*

*Providence Sugar Refineries Limited.*

*Dominion Express Building*  
*115, St. James Street*

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT  
J. W. MC CONNELL, VICE-PRESIDENT  
O. W. DONNER, VICE-PRESIDENT  
B. McNALLY, SECY-TREASR.

*Montreal* April 14th, 1917

Town of Maisonneuve,  
Maisonneuve, Que.  
Attention Inspector of Buildings.

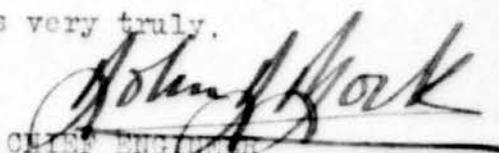
Gentlemen:

I beg to make application for building permit for an extension to our building No. 1, contracts for which have been let as follows:

Dominion Bridge Co. Steel Work.	\$48,067.00
Church, Ross & Co. Concrete, brick, stone, and wood, including the roof.	33,806.00
Engineering advice.	400.00
Making a total of.....	<u><u>\$82.273.00</u></u>

Please find attached this company's cheque payable to the order of the Town of Maisonneuve for the sum of Eighty two dollars and twenty seven cents (\$82.27), being at the rate of one dollar per thousand dollars, which I understand is your fee.

Yours very truly,

  
John J. York  
CHIEF ENGINEER

JJY/H

FITZ-JAMES E. BROWNE.  
President.

S. G. BROWNE.  
Vice-President.

ARTHUR FLOW.  
Managing-Director.

W. J. WELDON.  
Secretary.

P. O. REYNOLDS.  
Treasurer.

# The House of Browne, Limited.

ESTABLISHED 1888

REAL ESTATE EXPERTS, INSURANCE AGENTS  
REAL ESTATE AUCTIONEERS & ARCHITECTS

OFFICES, BROWNE BUILDING, ST. JAMES STREET

Montreal -Wednesday-  
May 7, 1913.  
CANADA'S FIRST CITY

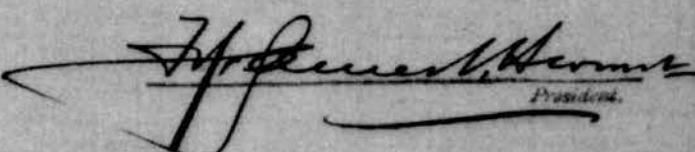
Building Inspector,  
City Hall,  
Maisonneuve.

Dear Sir:--

Will you be kind  
enough to let us have two copies of  
your Building By Laws for use in our  
office and oblige.

Yours respectfully,

THE HOUSE OF BROWNE, LIMITED



*Fitz-James E. Browne*  
President.

FEB/N.

Mai 13 1913.

G. U. Brewster Esq.  
Inspecteur des Batisses.

Monsieur,

Je prends l'initiative  
de vous faire, concernant  
un permis prohbitif, mais  
qui s'est acquis un droit  
J. P Kelly, Agent d'immobiliers,  
en face de Bacard une petite  
office, coins des rues  
Ontario & Jeanne D'Arc.  
De quel droit se sert-il  
est ce un privilégié, il n'est  
point résidant dans  
la maisonne, ne paie  
aucunes taxes, est ce  
juste & loyal, non —  
Tandis qu'en certaines  
et multiples occasion  
celle même requiert a

il y categoriquement  
refusé, par des gens,  
résidant dans la dite  
localité de Maisonneuve.  
Nous connaissons trop  
votre bon caractère, car  
étant droit & loyal, vous  
ne permettrez plus, fin  
que je suis actuellement  
choisi dans l'avenir, et  
si l'industrie existe, je me  
verrai forcée d'implacer  
une à côté sur mes terrains,  
si j'fuscice n'est point rendu

Je ne puis espérer que  
ma requête sera prise  
en considération  
J'ai l'honneur de me  
sousscrire.

Votre très humble serviteur  
J. D. Gard & J. Dimon  
t. de Orléans Maisonneuve



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 17 Mai - 1913

(See)

Mr. J. P. Kelly

Je vous prie de me notifia  
par la présente que ayant transporté une  
officine en bois au coin des rues Ontario et  
~~Monte~~ Jeanne d'Arc sans permis si cette bâtie  
ne disparaît pas du coin en question d'ici  
à 48 heures je serai forcée de la faire enlever  
à vos frais dépens. parce que c'est contre nos règlements  
espérant que vous y verrez immédiatement  
je demeure votre très obligeante servante

Chas D. R. eauz  
Dir. des batiments.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Telephone Bell Lasalle 523  
" March. 1523

Maisonneuve, 20 Mai 1913. 19

M. Chs. A. Reeves, Architecte,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer  
que M. H. Sicard a été nommé inspecteur spécial pour vi-  
siter les bâtiasses et faire rapport, et ceci dans un  
but de protection contre l'incendie. M. Sicard reçoit  
pour cet ouvrage un salaire de \$15.00 par semaine.

J'ai l'honneur d'être  
Votre très humble serviteur  
Sec. Trés.  
de la cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 5 Juin 1913

Mess. Mr. JP Jean,

vous aviez un localisé  
dans une propriété située au coin de la  
rue Montano & Bourbermane qui est en  
entretien au règlement des bâtim.  
Veuillez à il vous plait j'aurai immédiatement  
tenu de recevoir faire au cours cette  
dite bâtim.

Chr. M. Reny.



BUREAU DU  
SECRE. RE-TRESORIER

Telephone Bell Lasalle 523  
March. 1523

Maisonneuve, 16 Juin 1913. — 19

M. C.A. Reeves,  
Inspecteur des bâtisses,  
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re plan station C.N.Q.R.

Je vous transmets sous pli pour conserver dans vos filières, le plan du site de la station de même que le plan de la station elle-même à être érigée par the Canadian Northern Quebec Railway à Maisonneuve entre la 3ème. et la 4ème Avenue. Ces plans portent la date du 13 Novembre 1912, et ont été soumis définitivement au Conseil de cette Cité à son assemblée du 28 mai dernier puis déposés aux archives. Le Conseil accepte de laisser ériger cette station suivant les susdits plans.

J'ai l'honneur d'être  
Votre très humble serviteur  
Sec.-Trés  
de la Cité de Maisonneuve.  
*M. L. L.*

HUGH C. MACLEAN  
PRESIDENT  
  
THOMAS S. YOUNG  
GENERAL MANAGER

ESTABLISHED 1858  
**Contract Record**  
and Engineering Review

220 KING STREET WEST, TORONTO

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY

HUGH C. MACLEAN, LIMITED  
TRADE NEWSPAPER PUBLISHERS  
  
OFFICES  
TORONTO WINNIPEG MONTREAL  
VANCOUVER

Toronto, June 25th, 1913.

City Clerk,

Maisonneuve, Que.

Dear Sir:

We are desirous of publishing in an early issue of July a comparative statement of building figures for the half year ending June 30, and we shall be glad if you will kindly complete and return the enclosed form the moment the returns are available.

The statement will not be complete without the returns from your city and we trust that you will extend your co-operation as in the past, bearing in mind that the timely receipt of the form is an essential consideration. Please furnish us with all available facts concerning trade conditions and prospects at Maisonneuve.

Yours very truly,

HUGH C. MACLEAN, LIMITED,

*M. A. Sorolle,*

S./S.

Editorial Department.

Montréal, 26 juin 1913.

Monsieur Reeves,  
Inspecteur des Bâtisses,  
Hôtel-de-Ville,  
Maisonneuve.

Cher Monsieur:-

Vous me permettrez de porter à votre connaissance l'état déplorable de la rue Lasalle, vis-à-vis ma résidence.

Depuis environ trois mois, il y a un amoncellement de sable et de briques qui sont d'une nuisance regrettable. Vous m'obligeriez beaucoup en prenant les moyens nécessaires pour les faire disparaître.

Vous remerciant d'avance de votre aimable attention. je suis

Votre dévoué,

*Hector C. Gifford*

Dicté,  
H.C.

Tel. Bell Main 2176

Coin Craig et St-Laurent

Résidence: Lassalle 931

Tel. Bell Lassalle 1371

661 rue Ontario, Maisonneuve

## Mémoarandum

**JOSEPH LABONTE**  
COURTIER

Vente de Propriété. Argent prêtée sur Hypothèque spécialement

Maisonneuve, 27 feins 1913

Monsieur Reeves  
Architecte

de la Ville Maisonneuve

Monsieur j'ai Recu un avis de vous  
a propos de ma construction de maison  
sur la Rue charlemagne pour une école  
Je suis allé me credit voir pour rencontrer  
Le conseil pour soumettre ce en comitté  
et le conseil a pas riégé alors ce statut  
apres avoir Recu votre avis j'ai telephoné  
aux conseil il m'ont rebondis de allo  
la rencontraie me credit voir en comitté  
Bien à vous Joseph Labonte

cur conseil Lassalle  
en premier l'as surprenant +  
inspecteur n'a pas signifié j'en  
suis allé à la rencontre



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 16 juillet 1913

Mons. Me Cleary

Votre maison au coin des  
rues Notre Dame & St-Jean menacé ruine  
et est devenue dangereuse veuillez s'il vous  
y voir au plus tôt possible et éviter des  
accidents, si vous n'y venez pas bientôt  
je serai obligé de la faire démolir à mes  
frais.

Esperant que vous prendrez cette notice en  
considération immédiate je demeure votre élé.

Chas H. Reeves  
Inspecteur des bâtiments  
Maisonneuve

(277) (Manuscrit)



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 25 Août 1913

Monsieur Cleary -

Vous n'avez encore rien  
fait à votre maison sur Notre Dame  
& retournez malgré ma notice du 16 juillet,  
si vous n'y passez pas sans délai je ferai  
demolir les parties dangereuses à nos frais et  
risques -

Votre etc.

Claude R. Rogers  
Architecte  
inspecteur des bâtiments.

(277 Montauk)

1313 RUE DUFRESNE

Montreal sept 13/1818

Mrs Reves

Veuillez prendre connaissance  
que nous avons fait notre voyage  
par un pied d'épaisseur à la fois  
et que il a une épaisseur au bas  
de deux pieds & ce qui a dérangé  
votre inspecteur c'est que le milieu  
nous a étranglé, lorsque là pre-  
mière fois q il a mesuré  
mon bateau, c est pourquoi  
j ay été obligé de creuser  
16 pouces plus étroit que la  
première fois & que ma retardé  
de deux jours, et que j n à coûté  
quinze piastres de plus - et je ne  
peux pas que votre inspecteur ait  
le droit de faire des menaces d'un  
revolver, a qui que ce soit et qu il  
ait le droit d insulte personne  
ni de direnter ses magasins avec les  
mains en l air que regarde la corporation  
veuillez me croire dans l'absolu

THE MONTREAL HERALD  
ESTABLISHED 1811  
MONTREAL CANADA

THE HERALD COMPANY LIMITED  
EDITORIAL DEPARTMENT

JAS. S. BRIERLEY  
PRESIDENT  
FRED K. ABRAHAM  
VICE PRESIDENT

Oct. 22nd, 1913.

Mr. Reeves,  
City Hall,  
Maisonneuve, Quebec.

Dear sir:-

I am at present doing my best to write an editorial in the favor of your city and in doing so am advised by the editor of my paper that in order to have it all published I am bound to have it part news as well as editorial. Now Mr. Reeves you could greatly assist me in this work by giving to me a estimate of all the building permits issued during the year 1913 and as near as possible the value of such buildings, also an estimate of the amount of work done on the streets of Maisonneuve during the past year. By giving me this estimate you will not only help me with my editorial but will give to the people of this city a very clear idea of the amount of work accomplished by the 4 cities. I will call at your office on or about the 1st of November and my editorial will in all probabilities appear the following Saturday.

Trusting that you will give me your assistance

I have to remain

Yours truly

*Richard Skuce*  
Reporter (Maisonneuve)



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 25 Oct. 1913. 19

M. Chs. A. Reeves,

Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Je dois vous informer qu'un permis a été accordé à MM. J. P. Abel, Fontin & Cie, de déposer temporairement du bois sur les lots Nos. 14-487 & 490, rue Jeanne d'Arc, cependant ce permis ne devra pas excéder la date du premier avril prochain (1914), n'étant accordé que jusqu'à cette date là.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

M. [Signature]



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 3 Novembre 1913, 19

M. Chs. A. Bauteau, Architecte,  
Maisonneuve,

Mon cher monsieur,-

Auriez-vous l'obligeance de  
veuillez bien me fournir sans délai une liste de tous les  
employés permanents de votre département à cette date,  
indiquant le nom des personnes et le salaire qu'elles  
retirent de la cité par semaines.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

la Cité de Maisonneuve.

/AT/

*M. Léonard*

(13) (16)

(1) (12)

Mr C. A. Reed  
On dit qu'un propriétaire habite  
sur la 44e rue avec plaisir l'octobre  
une construction sans salage

15/11/13.

N.Y.B.

Montreal November 20 /1883  
par Ramez

c'est avec peine que j'ai  
à vous écrire de nouveau  
à propos de votre inspecteur  
veuillez me croire que depuis  
qu'il a fait ses menaces  
à mon mari nous en avons  
peur - et si il continue de venir  
je serai obligé de prendre  
certaine procédure contre la  
ville de Montréal pour  
faire cesser cet état de chose  
bien à vous

Yude Esther Ramez



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 523  
" March. 1523.

Maisonneuve, 3 Octobre 1913. 19

M. Chs. A. Reeves,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Sur les récents entretiens, l'intention du Conseil est de passer un règlement décrétant que tous les édifices publics, religieux et autres de ce genre soient à l'avenir construits à l'épreuve du feu; donc vous voudrez bien ne plus donner jusqu'à nouvel ordre de permis pour les constructions de ce genre sous les règlements actuels.

M. l'Avocat Morin a été autorisé de s'entendre avec vous dans le but de préparer un règlement dans ce sens, pour la prochaine assemblée du conseil si possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

M.  
M. Léonard

W.DEM & H.M.MARLER

NOTARIES

W.DEM M MARLER, D.C.L.  
HERBERT M MARLER,  
ED. CHOLETTE.  
DONALD M ROWAT.

STANDARD BUILDING

MONTREAL, 28th November, 1913

DMR/CML

Building Inspector,

Town Hall,

MAISONNEUVE.

Dear Sir,

You might kindly inform me what building restrictions affect Subdivisions 414 & 415 of Lot One of the Official Plan and Book of Reference of the Village of Hochelaga.

Yours truly,

*A. M. Rowat*

J'ai rendu le 1<sup>er</sup> Dec.  
enjoint une épidémie régionale

*EDM*

ALL AGREEMENTS CONTINGENT UPON STRIKES, FIRES, CHANGES IN CUSTOMS TARIFF, VALUATIONS, OR OTHER CAUSES BEYOND OUR CONTROL.

GAULT MC COMBE,  
PRESIDENT.  
E. V. COLLIER, C. E.,  
VICE-PRESIDENT.  
S. G. NEWTON, B. Sc.,  
MANAGING DIRECTOR.

*Collier, Newton, McCombe Limited*

*Engineers & Contractors*

*51 Beaver Hall Hill*

*Montreal*

TELEPHONE, UPTOWN 3220.

CABLE ADDRESS "COLLCOTTUS."

CODES:

A. B. C., 4TH & 5TH EDITION.

WESTERN UNION.

Jan. 13th 1914.

The Secretary-Treasurer,  
Municipality of Maisonneuve,  
Maisonneuve, P.Q.

Dear Sir,

Will you please forward us a copy of the Building Re-  
striction By-laws. We are contemplating improvement work in  
your vicinity and desire to have this information at the earliest  
possible moment.

Thanking you in advance,

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

For COLLIER, NEWTON, MC COMBE, LIMITED.

*Repenchain*  
*OTR*

*E. V. Collier*

EVC/S.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 23 Fev. 1914 /9

M. Nap. Surprenant,

Ass. Inspecteur des bâtisses,  
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Le Conseil est informé que M. Pac. Baillargeon désire emmagasiner de la glace dans une certaine bâtisse qui se rait en contravention avec les règlements municipaux de cette Cité. Auriez-vous l'obligeance de vous enquérir des faits et donner instructions àudit M. Baillargeon de vouloir bien se conformer sans délai aux exigences du règlement des bâtisses relativement à ladite construction, laquelle est érigée sur la rue Jeanne d'Arc près de la rue Ontario.

Bien à vous,

J.W. Mintoff Ass. Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

TELEPHONE UP 7171

C. E. DEAKIN, LIMITED  
GENERAL CONTRACTORS  
SOMMER BUILDING  
MAYOR & ST ALEXANDER STS.

MONTRÉAL

April 4th, 1914

Mr. C.A. Reeves,  
Building Inspector,  
MAISONNEUVE.

Dear Sir:-

RE-UNITED SHOE MACHINERY BUILDING

Enclosed please find an accepted check  
for \$60.50 for the required building permit in connection  
with the above building, based on the contract price of  
\$60,500.00

We have asked Mr. Beeby, the Architect  
of the United Shoe Machinery Company, to deposit a set  
of plans in your office.

Tusting that this is all in order,

we are,

Yours truly,

C.E. DEAKIN LIMITED,

Per. Moore Stre.

MP/M.

*Recd plans  
ok*  
*CD*



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, Mai 1914. 19

M. Chs. A. Reeves,  
Maisonneuve.

Re: bâties érigées sur les rues  
N.Dame, Ste Cath. Ontario & Lasalle;  
érection de balcons & escaliers

Mon cher monsieur,-

Je vous transmets sous pli  
copie d'une résolution passée par le Conseil de cette  
cité, à son assemblée du 4 mars dernier (1914), amendant  
le règlement des bâties.

J'ai l'honneur d'être  
Votre très humble serviteur  
Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

*M. Lefebvre*

Extrait du livre des délibérations du  
Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée  
régulière du 4 Mars 1914, à laquelle étaient présents:  
M. le Maire Alexandre Michaud et MM. les Conseillers  
Oscar Dufresne, Chs. Bélanger, Art. Sicard, J.E.  
Lemay & Alb. Lemay, formant un quorum, savoir:

Proposé et résolu unanimement:

que le règlement des bâties de cette  
Cité soit amendé de la façon suivante:

Toute bâtie érigée à l'avenir sur  
les rues Notre-Dame, Ste. Catherine, Ontario & La-  
salle, devra avoir au moins trois étages de hauteur;  
l'érection de balcons et d'escaliers extérieurs aux  
bâties érigées à l'avenir sur les susdites rues,  
est présentement prohibée.

(Vrai extrait)

Sec. Trés.

M. [Signature]  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Montréal, 23 Mai — 1914

Mons. Maxime Friesberg -

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance que les maisons portant les numéros 600 à 610 rue St. Catherine à Maisonneuve sont en contravention au règlement des bâties parce qu'elles n'ont pas d'escalier de sortie en arrière.  
Veuillez si il vous plaît y voir un plaisir et me faire l'honneur de m'informer au sujet du règlement.

Votre obé.

*charles stevens*  
surf. des bâties

*S*



BUREAU DU  
SEC D'AIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 5 Juin 1914. 19

M. C. A. Reeves,  
Inspecteur des bâtiasses,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

En vertu d'une décision du Conseil de cette cité, à son assemblée d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que votre bureau devra être tenu ouvert à l'avenir par vous ou votre employé, depuis 9 hrs. A.M. jusqu'à midi, tous les jours d'ouvrage. Durant tout ce temps, les personnes désirant avoir des permis de construction pourront et devront les obtenir.

J'ai aussi l'honneur de vous dire que le Conseil mettra à l'avenir à la disposition de votre assistant, une automobile pour faire ses parcours à travers la Ville dans l'intérêt de votre département. Il aura l'usage de cette automobile durant les après-midis à partir de 1 hr. à 6 hrs.p.m. L'usage de cette automobile appartiendra à M. Lamy tous les avant-midis.

J'ai l'honneur d'être  
Votre très humble serviteur  
Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU  
SECRÉTAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 12 Juin, 1914 19

M. C.A. Reeves,  
Inspecteur des bâtisses,  
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re permis de bâtir prohibés sur certains  
lots réservés pour parc  
Veuillez s.v.p. prendre avis de ne pas délivrer de permis de bâtir pour les lots 18-903 à 946, 18-1109 à 1117, 1148, 1827 à 1830 inclusivement ayant front les trois derniers, c.a.d. 1828, 1829 & 1830, sur la rue Sherbrooke et les autres sur la rue Bourbonnière; tous ces lots devant faire partie d'un parc, suivant plan préparé à cet effet par M. Marius Dufresne, en date du 23 mars, 1914.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

*M.J. Lévesque*  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU  
SECRÉTAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, Juillet 1914.

M. Chs. A. Reeves,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re érection de clos de bois & charbon  
rue Girard.

Je dois vous informer qu'un permis temporaire a été accordé à M. J. Normandeau pour l'établissement d'un clos de bois et charbon, sur la propriété qu'il possède, rue Girard, a condition toutefois qu'il fasse disparaître ce clos sur la plainte d'un ou des propriétaires des lots ayant front rue Girard, entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenue.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

*J. Amiot* Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve .

/AT/



BUREAU DU  
SEC. MIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 10 Juillet, 1910

M. Chs. A. Reeves,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Permis accordé à M.C.Gardaix pour  
l'érection d'une bâtie temporaire.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un permis a été accordé à M.C.Gardaix, pour l'érection d'une construction temporaire, sur le parc Maisonneuve, à proximité de la pépinière qu'il a établie, aux termes de la résolution qui suit, savoir:

"Lecture d'une lettre de M.C.Gardaix demandant le permis d'ériger une construction temporaire sur le parc Maisonneuve, pour sa pépinière".

"Proposé par M. Chs.Bélanger,  
"Secondé par M.Osc.Dufresne,  
"Et unanimement résolu:

" Que le permis de construire une bâtie en bois suivant plan fourni à cet effet avec la lettre de M.C.Gardaix, lui soit accordé à la condition que le plan de cette bâtie soit approuvé par l'inspecteur des bâties et que M. Gardaix assume l'obligation d'enlever ladite bâtie à l'expiration de son bail, le tout sans aucun déboursé par la Cité de Maisonneuve".

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

*J. R. M. T.* Ass. Sec.Trés

de la Cité de Maisonneuve .

/AT/



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 31 Juil. 1914. 19

M. C. A. Reeves, Architecte,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re érection d'escalier rue Orléans.

Je vous transmets sous pli une lettre de M. T. Doyon, en date du 25 juillet courant, au sujet de l'érection d'un escalier en face des Nos. 290 & 292 rue Orléans. Cette question concernant votre département vous a été référée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

*J. A. Monk* Ass. Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

juillet - 25 - 1914

Mairie  
de Maisonneuve  
Et  
Conseiller  
De Maisonneuve

Je demanderai la permission pour avoir une marche en ciment fait en sifflet sur le devant de ma propriété qui se trouvait à 18" pouce du trottoir fini la marche sera fait sur le terrain de la Municipalité mais il ne nous a pas donné l'autorisation de la ville demande au propriétaire de faire une belle ville mais il faut l'autoriser mais point la marche que je demanderai se trouverait en avant de nos 290 - 292 Gleane & pour changer m'autorisation il faudrait que je demanderais une partie de mon mur lorsque mes autoris que et donc dans le mur (mais il est dans)

du fond de breschia le  
be niveau 3 fait et demi  
de breschia breschia mais  
apresent ma pierre la  
fonction est à 26" pouce  
de nouveau breschia en  
tenant une marche de  
8" pouces il resterait 18"  
pouce du nouveau  
breschia ~~en moins~~  
La marche serait de  
niv dans un fond et  
6" pouce de l'autre par ce que  
se n' trouve dans une pente

*John*

Duffer W. Doyon  
294 Orleans  
"Whisconsin  
P.Q.  
.Q.



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

Maisonneuve, 18 Aout - 1914

Mad. M. Limoges

je vous signifie par la présente  
vous notifie d'avoir à enlever le pied des ~~escaliers~~  
~~escaliers~~ pour vos maisons portant les  
numéros 15 a 21 & 27 a 33 rue Charles.

Le pied de ces escaliers ~~sont~~ sont  
construit sur le terrain de la ville de  
Maisonneuve sur une largeur ~~de~~  
d'à peu près 3 6 et empêche la construc-  
tion du trottoir en béton. —

Esperant que vous y serez immédiatement  
je demeure votre humble serviteur

Chas A. Reeves  
Inspecteur des bâtiments  
de Mais.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

22 Sept. 1914.

Maisonneuve, 19

M. Chs. A. Reeves, Architecte,  
Maisonneuve.

Mon cher Monsieur,-

Re permis demandé pour érection  
de boutique de forge.

Je vous transmets sous pli une application de la Dominion Die Co. au sujet de l'érection d'une boutique de forge sur le lot No. 3-361 de l'avenue Aird, qui vous a été renvoyée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.Trés.

*M. L. M.*  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

*11/9/12*  
Maisonneuve Sept 9<sup>th</sup> 1912

*A Son Honneur le Maire  
et aux Échevins de la Ville de Maisonneuve*

MESSIEURS,

*Nous avons l'honneur de  
demander à la Corporation de la Ville de Maisonneuve permission  
d'occuper le lot portant le No 3 - 361.*

*rue Aird Quartier Hochelaga*  
*pour y déposer, recevoir et vendre*

*Bâti une forge*

*Dominion Die Co.  
par J. E. Dupré*

*Mettre Copies des Annonces*

**AVIS.** Demande a été faite à la corporation de la ville de Maisonneuve, pour permission de bâtir une forge, sur le lot numéro cadastral 361, subdivision No 3 du quartier Hochelaga, rue Aird, Dominion Die Co., J. E. Dupré, 321 rue Aird, Maisonneuve, Montréal. 8 sept. 260-2

**APPLICATION** has been made to the Corporation of the Town of Maisonneuve for leave to build a blacksmith shop on lot cadastral No 361, subdivision Nos. 3 of Hochelaga Ward, Aird Ave. Dominion Die Co., J. E. Dupré, Prop. Address No. 321 Aird Ave., Maisonneuve, Montréal Sept. 8th, 1912. 260-2

FRANK PEDEN, B.Sc.

THOMAS McLAREN, A.R.I.B.A.

PEDEN & McLAREN,  
ARCHITECTS.

20 ST. ALEXIS STREET, MONTREAL

October 5th-1914

Inspector of Buildings,  
c/o Secretary Town of Maisonneuve,  
P.Q.

Dear Sir:-

"RE NEW CHURCH ON PIE IX AVE. NORTH OF ADAM  
STREET"

The contractor's have advised us that you request that this building be faced with pressed brick in accordance with the wishes of the neighbouring proprietors. We write on behalf of our clients to say that we consider that it would be a mistake to face the building with pressed brick. Our reason for this is that the North end wall is to be built of shale brick because it will be removed in the future to permit of the erection of the rest of the building. It will therefore be very much better to make the building uniform from every point of view, rather than to have pressed brick on the front and shale brick on this end. This combination of pressed and shale brick would certainly spoil the whole appearance of the building and we are sure that the neighbouring proprietors would not like it.

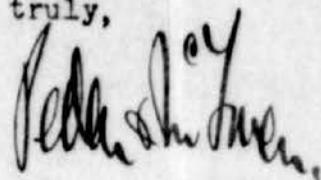
It is our intention to face both the front and end walls with selected red and black bricks laid with a very deep joint so as to give the effect of the "tapestry" bricks. This will suit the style of architecture and will give a pleasing result. We think that you will agree with us that this will be much better than using pressed

-2-

brick on the front in view of the fact that we have to use shale  
brick on the end.

Yours very truly,

FP/AJ

A handwritten signature in cursive ink, appearing to read "Peter J. O'Brien".

ALL AGREEMENTS MADE CONTINGENT UPON STRIKES, FIRES, ACCIDENTS, OR CAUSES BEYOND OUR CONTROL.

G. B. ALLISON,  
PRESIDENT.  
J. P. ANGLIN, B.Sc.  
VICE PRES. & GENL MGR

C. D. HARRINGTON, B.Sc.  
MONTREAL MANAGER  
H. C. JOHNSTON, B.A.Sc.  
TORONTO MANAGER

# Anglins Limited Building Construction

HEAD OFFICE, 65 VICTORIA ST. MONTREAL.  
TORONTO OFFICE, 507 LUMSDEN BLDG.

October 8th, 1914.

Town of Maisonneuve,  
Building Inspector,  
Ontario Street, Maisonneuve.

Dear Sir,

With regard to Trinity Methodist Church which we are erecting on Pie IX Avenue, we beg to notify you that we have been instructed by Messrs Peden and McLaren, Architects to build front wall of church with plastic bricks laid in dark mortar as they understand the bye law does not govern this case.

Yours very truly

ANGLINS LIMITED,

per *J. Christie*.

JC



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

28 Oct. 1914. 19  
*Maisonneuve.*

M. Chs. A. Reeves, Architecte,  
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

Re:Permis demandé  
pour érection d'un four.-

J'ai l'honneur de vous informer que le permis demandé par M. D.J.Tremblay pour l'érection d'un four au No. 56 de la rue Bourbinière, lui a été accordé par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 21 octobre courant.

J'ai l'honneur d'être  
Votre très humble serviteur  
Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

*M. Lévesque*



• City Hall •  
Montreal.

24th November 1914.

DEPARTMENT OF BUILDING INSPECTION.

ALCIDE CHAUSSÉ.

SUPERINTENDENT.

Gentlemen:-

Would you kindly send me the name of your Sanitary Engineer  
or your Chief Plumbing Inspector for the City, and his address.

Thanking you in advance,

I remain,

Yours truly,

P.A. Connolly.  
CHIEF PLUMBING INSPECTOR.



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 5 Dec - 1914

Apr 7

Mr. J. H. Buisson

Je vous signifie que vous ne vous êtes pas conformé au règlement des bâtimens tel que vous vous êtes engagé par votre permis dans la construction d'une maison que vous avez construit sur le lot no (4) 112 rue Lafontaine à Maisonneuve. Veuillez s'il vous plaît y remédier au plus tôt possible et vous conformer au règlement en faisant disparaître vos galeries et escaliers qui sont prohibés sur cette rue, ce que vous pouvez constater par le règlement que je vous envoie ci-inclus (voir article 16 page 5). Espérant que vous y verrez dans un très court délai, je demeure

Votre serviteur  
W.H. Green  
Ins. des bâtimens.

HUGH C. MACLEAN, PRESIDENT  
WINNIPEG

J. V. MCNAULTY, ASSISTANT MANAGER  
VANCOUVER

Winnipeg  
Manitoba

Vancouver  
British Columbia

# WESTERN CANADA CONTRACTOR AND BUILDER'S GAZETTE.

Representing the Contracting and Building Interests of  
Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia

EXECUTIVE OFFICES: 302 TRAVELLERS' BUILDING.  
WINNIPEG.  
MANITOBA.

Dec. 28th/14.

The Building Inspector,  
Maisonneuve, QUEBEC.

Dear Sir :-

For some months past you have kindly supplied us with the Building Statistics of your City.

For the January issue of the WESTERN CANADA CONTRACTOR we intend to survey the year's Building Operations and in order to make this a strong feature, I specially request that you return enclosed Postcard by return of mail in order that your City be included in our list.

Our figures are largely quoted by the daily papers throughout Canada, therefore, you are able to see what publicity it would obtain for your City.

Thanking you for your valued co-operation in the past, and wishing you the Compliments of the Season, we are,

Yours truly,

WESTERN CANADA CONTRACTOR,

*Jno R. MacLean*  
Editor.

JRD/AEP.  
Encl.



BUREAU DU  
SECRAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 8 Janv. 1915. 19

M. Chs.A. Reeves,  
Inspecteur des bâtisses,  
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli copie d'une lettre de la Montreal L.H. & Power Co. en date du 31 décembre dernier, au sujet de l'entente qu'elle désirerait faire avec tout propriétaire, architecte et constructeur de nouvelles bâtisses, dans le but de les persuader qu'il devient urgent d'adopter des mesures uniformes pour l'installation de tuyaux à gaz et obvier ainsi à toutes sortes d'inconvénients.

-Je réponds ce jour même à la Compagnie de s'adresser à vous pour toutes informations à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

M. L. M.  
Signature

Montreal December 31, 1914.

Mr. M.G. Ecrement,  
Secretary-Treasurer,  
Town of Maisonneuve, Que.

Dear Sir:

In the public interest and with a view to eliminating as far as possible all kind of gas trouble, it is necessary that we try and persuade proprietors, architects and builders to install adequate gas piping in all new houses especially.

With this end in view, we should esteem it a favor if you will allow our Inspector to obtain from your records any information such as name, locality, kind of building, etc. with regard to all building, new and old, for which permits have been issued.

Thanking you, we remain

Yours very truly,

(Signed) THE MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER CO.

C.H. Oslers.

ENGINEER GAS DISTRIBUTION

(A true copy)

Sec'y.-Treas.

of the City of Maisonneuve.

*M. Erement*

W DE M<sup>RS</sup> H M MARLER

NOTARIES

W DE M MARLER. HERBERT M MARLER.  
ED CHOLETTE. DONALD M ROWAT.  
H E HERSCHEIN. G H COOK.  
J A MAUCOTEL  
CHIEF CLERK.

STANDARD BUILDING.

MONTREAL 6th. March, 1915.

DMR/CM.

The Building Inspector,  
City Hall,  
MAISONNEUVE.

Dear Sir,

You might kindly inform me if a Bank can be built on Subdivisions 414 and 415 of Lot 1 of the Village of Hochelaga, and what building lines or other special restrictions would have to be observed by a Bank in building.

Yours truly,

S. M. Rowat

(répondu)  
envié d'une ville  
de différent



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LASALLE 1282

12  
Maisonneuve, 7 Mars 1913 -

Moïse Yerusalimsky 31 Marie Lemoine

Je sono l'inspecteur des batiments  
de Maisonneuve vous notifie par la  
presente que j'ai fait une visite ~~le 10 mars~~  
du logement partant le no 356 rue Bourbon  
à Maisonneuve et que j'ai constate  
que les planchers étaient dans un tel  
état ~~de défectuosité~~ que je suis obligé de condamner  
ce maison en vue dangerosité  
pour ~~les~~ des enfant -

Veuillez s'il vous plait y voir concord  
atentement -

*E. D. R.*

*Brouillon*  
*Copie*

*notice enregistrée*  
*3 ott*



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 20 Mars, 1915.

M. Chs.A. Reeves,  
Inspecteur des bâtisses,  
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re bureau temporaire No. 374 Letourneux

J'ai l'honneur de vous informer que M. Jos.Coutu a obtenu du Conseil le permis d'ériger un bureau temporaire au No. 374 de la rue Letourneux, à condition qu'il se conforme aux règles, règlements et résolutions de la municipalité à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être  
Votre très humble serv.,  
Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonn.

*M. L. Bernier*

W. DE M<sup>o</sup> H. M. MARLER

NOTARIES

W. DE M. MARLER. HERBERT M. MARLER.  
ED. CHOLETTE. DONALD M. ROWAT.  
R.E. HERSCHEIN. G.H. COOK.  
J.A. MAUCOTEL  
CHIEF CLERK.

STANDARD BUILDING,

MONTREAL.

Mar. 22 - 15

The 647 Rue Notre-Dame.

Dear Sirs : A Methodist Church has just been built near the corner of Peel and Adam street. I am sending money on the understanding it is secure & it is erected in accordance with your Municipal Building regulations, would you kindly confirm this before Wednesday if possible.

Yours truly  
D. M. Rowat



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 23 Mars 1915 19

M. C.A. Reeves.

Maisonneuve.

Mon cher Monsieur,-

Je dois vous informer que M. Jos. Julien, 1293<sup>e</sup> Orléans, a obtenu le permis d'ériger et d'exploiter un clos de bois, charbon, foin et grain sur le lot originale No. 18-642, sujet aux règles, règlements et résolutions de la municipalité à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

275- 50  
275- 50  
275- 50  
275- 50  
275- AL/  
13.75  
L836  
L1275



50 100  
100



BUREAU DE  
L'INSPECTEUR DES BATIMENTS  
BUILDING INSPECTOR'S  
OFFICE

TELEPHONE BELL LABALLE 1282

Maisonneuve, 8 Mai - 1915

Mons. J. Maréchal

Je vous informe que mes sollicitations  
par la présente que la bouligie que  
vous me avez transférée sur le front de votre  
terrasse rue Berlioux est en entièrement  
en règlement des latissas.  
Veuillez à il vous plait la reculer au  
fond du terrain où elle était autre  
fois, sinon je serai forcée de prendre  
des procédures contre vous.

Votre obéissance

**DESSAULLES & GARNEAU**

AVOCATS

CASIMIR DESSAULLES, C. R.

LEON GARNEAU, C. R.

GEORGE P. VANIER

ADRESSE TELEGRAPHIQUE "DESGAR"

CODE WESTERN UNION

TELEPHONE MAIN 4116

EDIFICE BRITISH EMPIRE

86 NOTRE DAME OUEST

MONTREAL.

3 septembre 1915.

A l'Inspecteur des bâtisses,

Hôtel de ville,

Maisonneuve.

Monsieur,

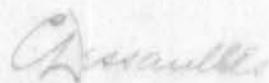
Un monsieur J. B. Collette, entrepreneur, s'est adressé à votre bureau ce matin pour obtenir un permis au nom de Madame François Marquis que je représente, pour faire une ouverture dans le sillage et creuser la cave d'une maison portant le No. 137 rue Notre-Dame coin de la 5e Avenue.

Nous vous faisons la demande de ce permis, ayez donc l'obligeance de le livrer à M. Collette qui s'adressera à votre bureau et qui en paiera le coût.

Le travail entrepris coûterait environ \$50.

Votre dévoué,

L/J



Montréal, 10 septembre 1915.

Au Conseil Municipal  
de la Cité de Maisonneuve,  
Maisonneuve.

Messieurs,

Comme administrateur d'une propriété appartenant à Madame Sophie Malhiot, veuve François Marquis, située au coin sud-ouest de la rue Notre-Dame et Cinquième Avenue, Maisonneuve, j'ai l'honneur de prier la Cité de Maisonneuve de lui accorder le droit de faire une porte et un escalier de cave dans le mur de sa propriété sur la Cinquième Avenue pour servir au magasin 137 rue Notre-Dame, suivant le croquis ci-annexé.

Madame F. Marquis  
Dessaulles.

Procureur.

86 Notre Dame Ouest  
Montreal

CERTIFICATE OF POST OFFICE REGISTRATION

88829

Registered this day a *fully prepaid* Letter addressed to

*James W. L. C. W.*  
*Ontario*  
*Dr. Maxima*  
*Postmaster.*

N.B.—A certificate is to be given for every letter accepted for registration, whether the party posting the letter applies for one or not. A Postmaster failing to give a certificate for every such letter incurs a serious responsibility.

Postmasters will please to notice that the above receipt purports to be for a **FULLY PREPAID** letter. They should therefore see that the letter is fully prepaid before accepting it.

[OVER]

50 B.—250,000-28 1-13.

*Points to be noted in connection with Registered Letters or  
other registered articles.*

---

1. The letter should be fully and precisely addressed in a distinct hand-writing. In like manner the receipt given therefor by the Postmaster should be distinctly written and carefully stamped and numbered.
2. A person posting a Registered letter should not leave the Post Office till he has obtained his receipt.
3. The letter should bear stamps to the full amount of the postage and registration fee. The sender should attend to the due pre-payment of his letter himself. A Postmaster is only responsible for doing that which it is his *duty* to do, and it is not his duty to place stamps on letters for other people.
4. The letter should be in good order when handed to the Postmaster, that is it should be enclosed in a suitable envelope carefully sealed with wax or gum.
5. Letters for registration should be brought to the Post Office some time before the mail closes.
6. Persons receiving registered letters that call for acknowledgment would frequently save trouble to themselves, to their correspondents and to the Post Office by acknowledging them promptly.

Nº 63342 T

Metropolitan Life Insurance Company—Industrial Department  
(INCORPORATED BY THE STATE OF NEW YORK. STOCK COMPANY)

Form 785A  
Sept. 1911

Agent's Receipt to Policy-holder whose premiums are within the grace period,  
in the absence of Premium Receipt Book.

Sept 27 1915

Reeves

Received from the holder of polic

the sum of \$ 220 /100, in payment of 4 weeks' premium on same,  
from Aug 30 1915 to Sept 27 1915 inclusive.

\$ \_\_\_\_\_ /100.

Signature

J. J. Mooney

This Receipt must not be used when the date of last payment is unknown, nor when premiums are in arrears beyond the grace period.

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.

No.

07249

Recommandé ce jour une lettre complètement  
affranchie à l'adresse de



*Mr. J. A. Remond  
1303, St. Hubert  
Montreal*

*Maitre de poste.*

N. B.—Un certificat de recommandation doit être donné pour chaque lettre acceptée pour recommandation que la personne qui dépose la lettre à la poste en fasse la demande ou non. Un maître de poste qui ne donne pas un certificat pour chacune de ces lettres encourt une responsabilité sérieuse.

Les maîtres de poste remarqueront que le reçu ci-dessus est pour une lettre *complètement affranchie*. Ils devront voir à ce que la lettre soit complètement affranchie avant de l'accepter.

[TOURNEZ, S.V.P.]

*Observations relatives aux Lettres ou aux objets recommandés.*

1. L'adresse de la lettre doit être écrite entière, explicite et lisible. Le reçu donné pour cette lettre par le Maître du poste devra également être écrit lisiblement ainsi qu'en numéroté avec soin.
2. Une personne portant une lettre au poste ne doit pas quitter le bureau de poste sans l'avoir en reçu.
3. La lettre doit porter en timbres-poste le plein montant dû pour l'affranchissement et la recommandation. L'envoyeur est tenu ~~de franchir~~ lui-même sa lettre. Un maître de poste n'est tenu qu'à l'accomplissement de ses fonctions et il n'est pas dans ses attributions de poser des timbres-poste sur les lettres du public.
4. Lors de sa remise au Maître de poste la lettre doit être en bon ordre, c'est-à-dire qu'elle doit être enfermée dans une enveloppe convenable, soigneusement collée ou cachetée.
5. Les lettres destinées à la recommandation doivent être déposées au Bureau de poste quelque temps avant la clôture des malles.
6. Les personnes recevant des lettres recommandées exigeant un accusé de réception éviteraient souvent des ennuis tant à elles-mêmes qu'à leurs correspondants et au Bureau de poste si elles envoyait cet accusé de réception promptement.



BUREAU DU  
Secrétaire-Trésorier

TELEPHONE BELL LAS. 1280

Maisonneuve, 18 Sept. 1915 No. 19937

Reçu de                          }  
Received from                  } A. Desrosiers  
la somme de                  } cinq uns cent              Dollars  
the sum of                  }  
pour                  } ferru de plomberie  
for                  }  
"                  } 2 eove.  
"                  }

La Cité de Maisonneuve  
\$ 0.50cts                  Par                          Gaspine

Maisonneuve 23 Septembre 1915

Mr C A Reeves.

Inspecteur des Bâtisses.

Maisonneuve.

Monsieur:-

La présente est pour me plaindre d'une manufacture de saucisses située au No 566 Notre Dame, laquelle est munie d'un fumigateur et lorsque celui-ci est en fonction la fumée se répand dans mon logement situé audessus, la dite fumée est une cause d'ennuie et aussi une cause de danger pour la santé de ma famille, laquelle a été obligée de coucher en dehors le 6 Sept dernier car la position n'était pas tenable dans la maison à cause de cette fumée.

Il y a aussi un moteur électrique qui cause beaucoup de bruit.

Confinant que vous prendrez les moyens de faire cesser cette état de choses, je me souscrit.

Votre tout dévoué.

*W. Michel*

568 Notre Dame.

Maisonneuve,

24 sept. 1915.

Mr. J. O. Renaud.

Mr.

Votre maison portant le No. 566 rue Notre Dame à Maisonneuve a été convertie en manufacture de saucisse sans avoir obtenu un permis.

Vous êtes donc en contravention aux règlements des bâtisses car le conseil seul d'après le règlement doit localiser les manufactures.

Veuillez, s'il vous plaît, obtenir votre permis au plus tôt possible sinon, je serai obligé de procéder contre vous.

Votre etc.



(copie)

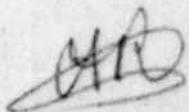
30 sept. 1915.

American Can Co. Ltd.

La remise qui vous avez construite  
sur la rue Pie IX comme je vous ai déjà dis, est en con-  
travention au règlement des bâtiasses et si vous ne nous  
conformez pas au dit règlement, je serai obligé de procé-  
der contre vous.

Espérant que vous y verrai au plus tôt possible,  
je demeure,

Votre etc.,



copie



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 5 Oct. 1915. 19

M. Chs. A. Reeves,

Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Rapport sur bâtisse érigée par  
American Can Co. Ave. Pie IX

Auriez-vous l'obligeance de faire rapport au Conseil de cette Cité sur une construction temporaire érigée par American Can Co. sur le côté ouest de l'avenue Pie IX, au nord de la rue Ontario. Cette compagnie désirerait se servir de cette construction temporaire durant quelque temps; il s'agit de savoir si la chose peut être tolérée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

*John Hinton* Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

*reçu*



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 23 Fév. 1917. 19

M.Théo. Leclaire,  
131 2<sup>e</sup>me Avenue,  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Nomination comme inspecteur  
des bâtiesse

Je vous transmets sous pli copie d'une résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 14 février courant, vous nommant inspecteur des bâtiesse pour l'année courante, à compter du 22 mars prochain (1917), aux lieu et place de M.W.Vandal, aux conditions stipulées dans ladite résolution.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

*J. W. M. St. John* - Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 14 février, 1917, à laquelle sont présents: M. le Maire Bévieu Tremblay, MM. les Conseillers Léon Gélinas, Oscar Lalonde, J.A.Gagnon, Dr.M.Lefebvre, John C Taylor et J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

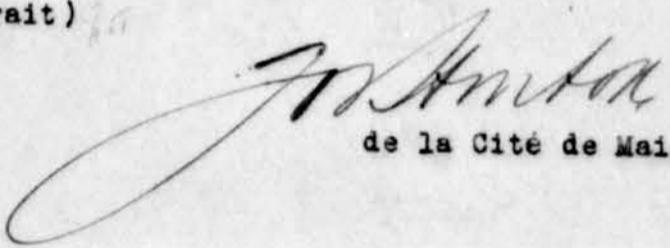
Attendu que l'engagement de M.W.Vandal comme inspecteur des bâtisses de la Cité de Maisonneuve expirera le 22 mars prochain (1917).

Il est proposé par M. Léon Gélinas,  
secondé par M.J.C.Taylor,  
Et unanimement résolu:

Que M. Théo. Leclaire soit nommé inspecteur des bâtisses de ladite Cité aux lieu et place dudit M.Vandal, pour le terme d'un an à compter du 22 mars, 1917.

Le nouvel inspecteur des bâtisses devra se tenir à l'hôtel-de-ville tous les jours de 9 hrs. à 12 hrs.a.m. pour l'exercice de ses fonctions comme tel. Il devra en plus surveiller tous les travaux incomitant à sa charge et faire au conseil un rapport mensuel sur les opérations de son département. Son salaire annuel sera de cinq cents piastres (\$500.00) payable mensuellement.

(Vrai extrait)

  
Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 29 Mars, 1917. 19

M. Théo. Leclaire,  
Inspecteur des Bâtisses,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Avis à M.M.Kosovotsky  
d'ériger clôture rue Ont.

Pour votre propre information, je vous transmets sous pli copie d'une lettre que j'adresse ce jour à M.M.Kosovotsky relativement à l'avis que la Cité lui donnait le 21 mars crt. d'ériger une clôture de 12 pds. de hauteur en face du No. 673 Ontario où il exploite son commerce de chiffonnier, le Conseil, par sa résolution du 28 mars crt. ayant modifié la résolution de son assemblée précédente en substituant une hauteur de 6 pds. à celle de 12 pds. mentionnée à ladite résolution. Vous voudrez bien voir si ledit Kosovotsky se conforme à cet avis.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

*J. W. Antal* Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280

Maisonneuve, 29 Mars, 1917 19

M.M. Kosovotsky,  
673 Ontario,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Re commerce chiffoinier-clôture terrain

J'ai l'honneur de vous informer que suivant résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 28 mars art., ce dernier a modifié la résolution de son assemblée précédente concernant la clôture qu'elle vous a demandé d'ériger en face du No. 673 rue Ontario, où vous exploitez votre commerce de chiffoinier, en substituant une hauteur de six (6) pieds à celle de douze pieds (12) mentionnée à ladite résolution.

Vous devrez donc ériger cette clôture de six pieds de hauteur sans délai et faire en sorte de dérober à la vue tout mauvais coup d'œil susceptible à ce genre de commerce.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

(Signé) Jos. Hinton----- Sec. "rés.

de la Cité de Maisonneuve.

*AT*  
Vraie copie

*J. Hinton* Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 11 Avril, 1917.

M. Théo. Leclaire,  
Inspecteur des bâtimens,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Nomination M.T.Provost inspecteur  
de la santé, plomberie, etc.

Sous pli copi e d'une résolution adoptée  
par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 4 Avril  
act., appointant M.T.Provost à la charge ci-dessus mention-  
née.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

*J.W. Antle* Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/ **M.B.** Vous voudrez bien avertir M.Provost  
chaque fois que vous accorderez soit un permis de cons-  
truction, réparation, etc. afin de lui permettre de rem-  
plir ses fonctions d'inspecteur.

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée régulière du 4 Avril, 1917, à laquelle sont présents: M.le Maire Lévie Tremblay et MM.les Conseillers Léon Gélinas, Osc. Lalonde, J.A.Gagnon, Dr.M.Lefebvre, J.C.Taylor et J.O. Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil, sauf:

Proposé et résolu unanimement:

Que M.T.Provost soit nommé comme contremaître du service des vidanges et inspecteur des cours et des ruelles en remplacement de M.E.Guilbault, à compter du premier mai prochain (1917), au même salaire que son prédecesseur.

En outre, M.Provost devra faire l'inspection de la plomberie dans les nouvelles constructions qui seront érigées à Maisonneuve suivant avis au préalable de l'inspecteur des bâtisses. Ledit M.Provost exercera les fonctions ci-dessus sous la direction de M.le Dr. P.Luassier, Médecin en chef du département de santé,

(Vrai extrait)

  
John Amato - Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU

SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 13 Avril, 1917

M. Théo. Leclaire,  
Inspecteur des Bâtisses,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Mauvais état coupes faites  
par Cies d'utilité publique

Certains échevins ont fait remarquer  
au Conseil à son assemblée du 11 avril crt., que les  
coupes faites dans les rues de la Cité par différentes  
Compagnies d'utilité publique, sont laissées en mauvais  
état. - J'ai alors été autorisé d'écrire à l'Inspecteur  
des bâtisses lui demandant de surveiller cet état de cho-  
se et dénoncer au Conseil les Compagnies en faute.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Tel. Bell LaSalle 9

131, 2me AVENUE

THEOPHILE LECLA  
Entrepreneur General  
VIAUVILLE

Maisonneuve, Avril 18 1917

Monsieur Jos Normandeau

Monsieur

Je vous donne avis que le bâtiment en bois à un étage, sur la ligne de la rue Ste Catherine, près de la Troisième Avenue à Maisonneuve, que cette construction est en contrevention avec les articles 17, 20 + 25 du Règlement de la Cité de Maisonneuve concernant les Bâtiments; qui au terme de la Section 17 du dit règlement ce bâtiment est une nuisance. En conséquence je vous signe Inspecteur des Bâtiments de la Cité de Maisonneuve nous donne avis de faire disparaître ce bâtiment, dans les quarante huit heures de la signification qui vous sera faite du présent avis, faute de quoi vous serez passible d'une amende n'excédant pas dix piastres pour chaque jour de retard à nous conformer au présent ordre.

J. Leclaire



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 19 Avril, 1917.

M. Théo. Leclaire,  
Inspecteur des Bâtisses,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Afficheurs, Annonceurs Publics

Je dois vous informer que la clause I,  
Cédule B, du règlement des licences de la Cité de Maisonneuve a été biffée pour n'avoir aucun effet à compter du 30 avril crt., la Cité ne voulant plus à l'avenir accorder telle licence.

En vertu de cet amendement, j'écris ce jour aux Compagnies intéressées que toutes les annonces, enseignes érigées dans les limites de ladite Cité devront avoir été enlevées à la date du 30 avril crt.

Vous voudrez bien nous dire en temps et lieu, si cet ordre a été exécuté.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT=

Montreal, Que. April 23. 17 190

To The City Council of Maisonneuve  
Gentlemen

I beg to ask the Council if they will kindly notify the Montreal Tramway Co. to make their cars go slow, when going over the switches and curves at the corner of L'etourneau & St. N. Dame &c this is to avoid vibration which I claim is damaging my property. I also ask the Council to examine the curve just opposite my property I find it quite different to the corner opposite I claim the curve is made too sharp, and should be made like the one opposite also to ask the Tramway Co. to put a deeper concrete, found ation under the tracks taking from the front of my property on Notre Dame & St. along L'etourneau &c to the end of my property - kindly send me a reply please & oblige

I. Beauregard  
Yours Most. Truly  
John A. Bleery  
277. Mentana st  
Montreal



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 21 Avril, 1917.

M.Théo. Leclaire,  
Inspecteur des Bâtisses,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

plainte John McCleery re vibration  
des chars Mont Tramways # N.D & Letourn

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 25 avril ert. de M.John McCleery se plaignant de ce que la vibration des chars de la Montreal Tramways Co. cause des dommages a sa propriété située a l'angle des rues Notre-Dame et Letourneux. -Cette lettre apres avoir été soumise au Conseil de cette Cité, a son assemblée du 25 du même mois, a été renvoyée a l'inspecteur des bâtisses.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cite de Maisonneuve.

AT/

2 Mai, 1917.

M. Geo. Buchanan,  
s/d M.H.C. Moreland,  
222 St Jacques,  
MONTREAL.

Monsieur,-

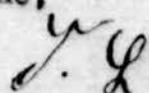
Je dois vous informer que le mur de pierre de votre bâtie portant les Nos. 599, 601 et 603 rue Ontario, Maisonneuve, est en très mauvais état et par conséquent constitue un danger pour vos locataires et les piétons.

Je vous donne donc par les présentes avis d'avoir à le remettre en bon ordre sous huit jours de cette date.

Esperant que vous voudrez bien vous conformer au présent avis sans délai,

Veuillez me croire

Votre tout dévoué,



Inspecteur des bâties  
de la Cité de Maisonneuve.

4 Mai, 1917.

M. le Maire et  
MM. les Conseillers  
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

RE:Plainte John McCleery

En réponse à la vôtre du 27 avril dernier, je dois vous dire que je suis allé faire l'examen de la propriété de M. John McCleery située à l'angle des rues Notre-Dame et Letourneau, pour constater si vraiment ledit M. McCleery a raison de se plaindre des dommages qui seraient causés à sa propriété par la vibration des chars urbains à cet endroit.

Cette maison n'a pas été habitée depuis longtemps et elle semble abandonnée par le propriétaire qui n'y fait pas de réparations; alors rien d'étonnant si elle se détériore de plus en plus. D'après moi, les dommages que signale M. McCleery semblent plutôt dus au manque d'entretien qu'à la vibration des chars.

Le tout humblement soumis,

*T. Leclerc*

Inspecteur des bâtisses  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 4 Mai, 1917.

M. Théo. Leclaire,  
Inspecteur des bâtisses,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,-

Faire disparaître kiosque temporaire  
# lère Ave et Notre-Dame

Suivant résolution adoptée par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 2 crt., vous avez été autorisé à donner avis au propriétaire actuel du kiosque temporaire situé à l'angle de la lère Avenue et Notre-Dame, d'avoir à faire disparaître sans délai le susdit kiosque dont l'existence est en contravention avec les règlements municipaux.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

*J.W. Amato* Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

9 Mai, 1917.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

Doit à

La Cité de Maisonneuve

Permis de construction Académie du St. Nom  
de Marie, rue Girard, Maisonneuve                    \$ 200.00



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

*Maisonneuve, 10 mai 1917.*

M.T.Leclaire  
Insp des Bâtisses  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Plainte Jno.McCleery.

La vôtre en date du 4 mai courant a été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée du 9 du même mois, puis déposée aux archives.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

*J.W. Abbott* - Sec.-Tres.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

*Maisonneuve.* 31 mai 1917.

M. T.Ledaire, Insp.des bâtisses,  
MAISONNEUVE.

Cher Monsieur:-

Permis construction

J.E.Charbonneau

Modification demandée

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 29 mai courant, de M.J.E.Charbonneau, laquelle a été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée du lendemain, puis renvoyée à l'inspecteur des bâtisses pour en faire rapport au Conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

*J.W. Antor* - Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

CITY HALL  
OFFICE OF THE  
SECRETARY TREASURER

BELL TELEPHONE  
LASALLE 1280  
CONNECTING ALL DEPARTMENTS



**City of Maisonneuve**  
Que. Canada

Juillet 1<sup>er</sup> 1917.

Messrs Norcross Brothers doivent à la cité de Maisonneuve la somme de \$ 15,00 pour occupation de la Terrace du Boulevard Pie IX - 300 pieds de longueur<sup>500 du pied.</sup>. La Compagnie est responsable de tout dommage résultant des arbres & gazon. Une lettre de garantie a été donnée au conseil de la dite municipalité à cet effet. Le compte sera payé jusqu'au 1<sup>er</sup> Août 1917.

Bien à vous.

TELEPHONE BELL  
LASALLE 1280  
COURS DU RECORDER



Cité de Maisonneuve  
S. Q. Canada

4 juillet 1917

Messrs Northcross Brothers  
doivent à la Cité de Maisonneuve  
la somme de \$ 51.<sup>00</sup> pour trois  
mois d'usage de la rue Avenue Pie IX  
340 pieds de front occupé par la  
compagnie à 5<sup>1/2</sup> du pieds \$ 17.<sup>00</sup> par  
mois -

# MEMORANDUM

PEPINIERE GARDIAIX  
CONSTANT GARDIAIX  
248, St-Hubert . . . Tel. Est 3172

Monsieur Pichot  
architecte Montréal

MONTRÉAL, 15 juillet 1914

J'vous remets ci-joint un plan pour le maison que je  
veux faire faire, en peu dans ce genre d'construction  
avec un cave, rez de chaussée, un étage supérieur  
balcon, véranda etc.

Quel prix m'coûterait une maison dans ce genre?

Recevez Mr mon salutation

Gardiaix



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 9 novembre 1917.

M. Théo Leclaire,  
Insp des Bâtisses  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Garage J.N. Fortier

Je suis autorisé, suivant résolution de  
ce Conseil adoptée à son assemblée du 7 courant, à vous  
demander de vouloir bien donner au Conseil des détails  
sur le genre de permis de bâtir que vous avez octroyé  
à M.J.N. Fortier, relativement à l'érection d'un garage  
qu'il a construit sur la 4ème Avenue, côté est, près  
de la rue Adam.

Espérant recevoir cette information au  
plus tôt, veuillez me croire

Votre tout dévoué,

*J.W. Amisox* Sec.-Tres.  
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

12 novembre 1917.

M.Jos.Hinton, Sec.Trés.

Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 9 courant au sujet du garage de M.J.H.Fortier, je dois vous informer que ce garage existant depuis trois ans, M.Fortier a demandé un permis de modification, ayant certain changement à faire dans la construction dudit garage qui était construit en bois d'un pouce et demi,欲lant remplacer ce bois par la pierre artificielle, afin de pouvoir chauffer ce garage. Je lui ai donné un permis temporaire que le conseil, au cas de nuisance, aura plein droit de faire disparaître et dont l'évaluation pour ces travaux est du prix et somme de(\$500.00) cinq cents dollars.

Votre dévoué,

*J. Leclerc*

Inspecteur des Bâtisses.

Dec 17 - 1917

Mme J. Normandeau

Veuillez par la présente prendre avis de refaire votre clôture rue St Catherine. Je vous ai notifié verbalement concernant ceci et vous n'avez rien fait. Si dans un délai de quinze jours vous n'avez pas fait la déte clôture vous me mettrez dans l'obligation de prendre les procédés d'après les articles 17, 20 + 25 des règlements de la Cité de Maisonneuve concernant les bâtiments.

Bien à vous.

J. Léclair

Inspecteur des Bâtisses

Ville Maisonneuve.

P.Z.

C O P I E

Maisonneuve, 20 décembre, 1917.

M. Alcide Henri,  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Tente #1 à Ave. & N Dame

J'ai reçu instruction du Conseil de cette Cité de vous donner avis d'enlever sous trois jours de cette date, la tente que vous avez érigée à l'angle de la rue Notre-Dame et de la 1ère Avenue. Si après ce délai vous ne vous êtes pas conformé à cet avis, la Cité de Maisonneuve fera enlever cette tente à vos frais et dépens.

J'ai l'honneur d'être

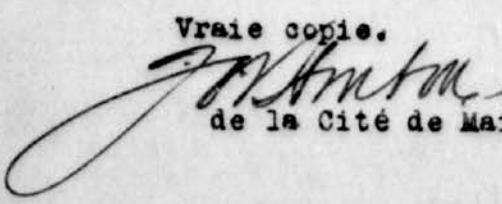
Votre tout dévoué,

(Signé) Jos. Hinton, Sec.-Trés.

MLL/AL

de la Cité de Maisonneuve.

Vraie copie.

  
Jos. Hinton Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

TEL. BELL LASALLE 1280

Maisonneuve, 22 décembre 1917.

M.T. Leclaire, Inspecteur

Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Tente #1è Ave. & N Dame.

Veuillez trouver sous pli copie d'une lettre que j'adressais le 20 courant à M. Alcide Henri, lui enjoignant d'enlever la tente qu'il a temporairement érigée à l'angle des rues Notre-Dame et 1ère Avenue. Vous verrez que le délai accordé est de trois jours; vous voudrez bienvoir si cet avis a été suivi et en faire rapport au Conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

Sec.-Tres.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL



Ottawa, December 29, 1917.

Dear Sir,

In accordance with the plan followed by the Department in previous years a statement of building permits is being prepared for the year 1917, to appear in an early issue of the Labour Gazette. I am therefore asking if you will be kind enough to supply on the enclosed card a revised statement of the value of building permits in your city for each month of the past year. We shall be obliged if you will mail this not later than the 20th of January.

Yours truly,

*George M. Stewart*

Editor, Labour Gazette.

T. Leclair, Esq.,  
Bldg., Inspector,  
City Hall,  
Maisonneuve, Que.

*Total pour l'an 1917.*

*\$ 1,112. 480.00*

Maisonneuve 4 juillet 1918

M. le Maire et  
Cité de Maisonneuve

Monsieur

Veuillez donc S.V.P. donner  
le présent avis à M<sup>r</sup> le Maire et  
Conseillers de la Cité de Maisonneuve  
R.C. - dommages qui intègre causé  
à la corniche & brique de ma  
propriété située n° 576 Notre Dame  
Maisonneuve, par la chute des  
Branches d'un arbre sec située dans  
le trottoir de la Ville en face de la proprié-  
té de M<sup>r</sup> Renaud autrefois possédée

responsable, tout comme je la  
tiens pour ce qui existait actuel-  
lement. Espérant messieurs  
que vous voudrez bien prendre  
le devoir en toute considération  
et agréer ces vœux ma demande

à demander  
Messieurs

Votre obly-

Yours affectionnément  
J. P. G.

M. Une réponse obligerait <sup>me</sup> à me  
signer

J. P. G.

de Mr Diderot et voisins de la  
rue de la, déjà dis employé de votre  
corporation ont pu connaître de  
c'est dommages, aussi permettez  
d'apporter que mon locataire Mr Bap-  
tachapelle a failli se faire tuer à  
cet occasion d'que vous pourrez nous  
voir chez ce Monsieur un bon  
de c'est branches, aussi je crois de  
plus que cet arbre devrait être enlevé  
pour la sécurité du public.

Je demande donc à votre conseil  
de bien vouloir faire faire toutes les  
réparations cause par cet accident.  
Tous frais de votre Municipalité  
accordé que la pluie ou la neige qui  
pourrait s'introduire dans c'est  
ouverture y est fait d'autre dommage  
plus considérable, dommages pour  
lesquels je tiendrai la ville.



TEL. BELL LASALLE 1280

BUREAU DU  
SECRETAIRE-TRESORIER

*Maisonneuve, 12 janvier 1918.*

M. T. Leclaire,  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Bris de corniche et console  
576 N Dame, par la chute d'un arbre

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 4 janvier 1918, de Dame Nap:P.Bissonnette, se plaignant du bris de la corniche et console de sa propriété, 576 Notre-Dame par la chute d'une branche d'arbre. -Sur lecture de cette lettre au Conseil à son assemblée du 9 courant, j'ai été autorisé à vous la transmettre pour inquisition et rapport au Conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

*J.W. Antal* Sec.-Tres.  
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

22 Janvier, 1918.

A Son Honneur M. le Maire  
et M<sup>s</sup>. les Conseillers  
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

Rédommages causés à propriété  
Dme. H. Bissonnette 576 N. Dame

En réponse à la vôtre du 12 janvier crt., je dois vous dire que je suis allé faire l'inspection de la maison de Madame Nap. Bissonnette, portant le No. civique 576 Notre-Dame, et ai constaté que la corniche de ladite maison avait en effet subi un peu de dommages causés par la chute d'une branche d'arbre situé à environ huit pieds de ladite maison, lesquels dommages j'évalue à ~~environ~~ 10.00.

Si vous voulez éviter d'autres réclamations de ce genre, je vous suggérerais soit de faire tailler ledit arbre afin d'enlever toutes les branches mortes ou de le faire disparaître complètement attendu que cet arbre est très vieux, et en plus nuisible à la circulation.

Veuillez me croire  
Votre tout dévoué,

*E. Leclair*  
Inspecteur des Bâtisses  
de la Cité de Maisonneuve



Ottawa, le 22 janvier 1919.

Cher Monsieur,

Le registre des permis de construire dans trente-cinq des plus grandes villes du Canada, tenu par le ministère du travail, est maintenant complet depuis le commencement de 1910 excepté dans quelques cas. La formule ci-jointe vous indique ce quels mois manquent pour votre ville.

Le ministère vous serait très obligé si vous vouliez bien fournir les données requises sur cette formule, afin que le registre puisse être complété.

En vue de la situation actuelle du bâtiment et des changements qui se produiront probablement après la guerre, on demande au ministère beaucoup d'informations de ce genre, et nous désirons en conséquence avoir le registre aussi complet que possible.

Nous soyons être sûrs de votre coopération à cette fin.

Bien à vous,

*Bryam Stewart.*

Rédacteur, La Gazette du Travail.

Monsieur T. Léclair,  
Inspecteur de la construction,  
Hôtel de ville,  
Maisonneuve,  
Montréal, Qué.

Permis. 1910

# 928.260.00



Ottawa, January 29-1918.

Dear Sir,-

Will you please accept the thanks of  
the Department for your kindness in supplying  
the information just received?

Yours very truly,

J. Heclaire Esq.  
City Hall,  
Maisonneuve.  
P. P.

Gryce M Stewart,  
Associate Editor,  
Labour Gazette.